

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres, et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.



Partie B – Information propre à chaque mandat

Prospectus simplifié daté du 15 mai 2020

Mandat privé d'infrastructures mondiales CI (série A, série F, série I et série FNB en \$ CA)

Mandat privé d'actif réel mondial CI (série A, série F, série I et série FNB en \$ CA)

Mandat privé d'immobilier mondial CI (série A, série F, série I et série FNB en \$ CA)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MANDAT PRIVÉ D'INFRASTRUCTURES MONDIALES CI	1
MANDAT PRIVÉ D'ACTIF RÉEL MONDIAL CI	4
MANDAT PRIVÉ D'IMMOBILIER MONDIAL CI.....	7

Mandat privé d'infrastructures mondiales CI

Détail du mandat

Type de mandat	Actions d'infrastructures mondiales
Date de création	
Série A	26 mai 2020
Série F	26 mai 2020
Série I	26 mai 2020
Série FNB en \$ CA	26 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placements le mandat fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de chercher à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital principalement par des investissements dans des sociétés qui ont une exposition directe ou indirecte à des infrastructures situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse.

La définition des infrastructures englobe les biens corporels dont une société a besoin pour faciliter son exploitation ordonnée, notamment les suivants :

- le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées);
- l'énergie (oléoducs, ainsi que transport, distribution et production de gaz et d'électricité);
- l'eau (distribution et traitement);
- les communications (par radiodiffusion, satellites et câble).

Conformément à son objectif de placement, le mandat peut également utiliser plusieurs autres stratégies de placement, dont les suivantes :

- le placement dans des titres à revenu fixe de sociétés engagées directement ou indirectement dans les infrastructures;
- le placement de la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- le placement d'au plus 20 % de son actif dans des titres canadiens;
- le placement dans des produits structurés négociés en bourse qui détiennent des titres liés au secteur des infrastructures;
- le placement d'au plus 10 % de son actif dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des fonds négociés en bourse nationaux et étrangers, que nous pouvons gérer.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'infrastructures mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat;
- placer temporairement la totalité ou quasi-totalité de ses actifs dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le mandat effectuera des ventes à découvert pour parfaire ses autres stratégies de placement et pour améliorer son rendement.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à faire ce qui suit :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (*l'indice sous-jacent*) en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le mandat peut exposer une partie ou la totalité de ses actifs à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux ou étrangers.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le mandat doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires – Renseignements supplémentaires sur l'utilisation de certaines stratégies de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat?

Un placement dans le mandat peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux devises
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux titres à revenu fixe
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié aux placements immobiliers
- le risque lié au secteur

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'infrastructures mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié à la retenue d'impôt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce mandat pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier et une plus-value du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres du secteur des infrastructures mondiales à votre portefeuille de placements;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le mandat dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le mandat distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le mandat a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du mandat assumés indirectement par les investisseurs

Cette rubrique est destinée à vous aider à comparer les coûts de placement dans le mandat avec les coûts de placement dans d'autres OPC. Bien que vous ne payiez pas ces coûts directement, ils réduisent les rendements du mandat. L'exemple suppose que le ratio des frais de gestion (le « RFG ») du mandat était le même, au cours de toutes les périodes indiquées, que celui du dernier exercice complet et que vous avez obtenu un rendement annuel total de 5 % pendant toute la période indiquée. Les investisseurs qui investissent dans certaines séries de parts se voient imposer des frais directement par la société de leur représentant ou par le gestionnaire, qui ne sont pas indiqués dans cette rubrique.

L'information sur les frais du mandat n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau mandat.

Mandat privé d'actif réel mondial CI

Détail du mandat

Type de mandat	Actions mondiales
Date de création	
Série A	26 mai 2020
Série F	26 mai 2020
Série I	26 mai 2020
Série FNB en \$ CA	26 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placements le mandat fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de chercher à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital principalement par des investissements dans des sociétés qui ont une exposition directe ou indirecte à des actifs réels, comme des infrastructures ainsi que des biens immobiliers commerciaux ou résidentiels, situés partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat cherche à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des fonds d'investissement, y compris des mandats et des fonds négociés en bourse, que nous gérons. Il est prévu que les mandats sous-jacents investiront dans des sociétés qui ont une exposition directe ou indirecte à des actifs réels, comme des infrastructures ainsi que des biens immobiliers commerciaux ou résidentiels, situés partout dans le monde. L'exposition au secteur des infrastructures et à celui de l'immobilier devrait chacun être de l'ordre de 25 % à 75 %. Le conseiller en valeur fera les attributions à son appréciation selon une analyse macroéconomique descendante et la perspective du marché.

L'exposition des mandats sous-jacents au secteur des infrastructures comprend également les placements dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse. La définition des infrastructures englobe les biens corporels dont une société a besoin pour faciliter son exploitation ordonnée, notamment les suivants : le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées); l'énergie (oléoducs, ainsi que transport, distribution et production de gaz et d'électricité); l'eau (distribution et traitement) et les communications (par radiodiffusion, satellites et câble).

L'exposition des mandats sous-jacents au secteur de l'immobilier comprend les placements dans les fiducies de placement immobilier (FPI), les titres de capitaux propres et les débiteures convertibles qui se rattachent aux sociétés qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux, qui gèrent, financent ou font la promotion de tels immeubles ou encore qui font partie du secteur de l'immobilier résidentiel et commercial.

Les mandats sous-jacents peuvent également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés qui ont une exposition aux secteurs des infrastructures et de l'immobilier, ainsi que dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et d'autres prêts garantis par des États. Ils peuvent également investir dans des produits structurés négociés en bourse qui détiennent des titres liés au secteur des infrastructures ou des titres liés au secteur de l'immobilier, y compris des prêts hypothécaires, des crédits mezzanines ou des biens.

De plus, les mandats sous-jacents peuvent également faire ce qui suit :

- investir la totalité de leur actif dans des titres étrangers;
- investir jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres canadiens;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actif réel mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

- investir jusqu'à 10 % de leur actif dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des fonds négociés en bourse nationaux et étrangers, que nous pouvons gérer;
- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour les mandats;
- placer temporairement la totalité ou quasi-totalité de leurs actifs dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Les mandats sous-jacents peuvent aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Chaque mandat sous-jacent effectuera des ventes à découvert pour parfaire ses autres stratégies de placement et pour améliorer son rendement.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, chaque mandat sous-jacent peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à faire ce qui suit :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (*l'indice sous-jacent*) en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le mandat peut exposer une partie ou la totalité de ses actifs à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux ou étrangers.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le mandat ou les mandats sous-jacents doivent respecter lorsqu'ils font de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires – Renseignements supplémentaires sur l'utilisation de certaines stratégies de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat?

Un placement dans le mandat peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux devises
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actif réel mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres à revenu fixe
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié aux placements immobiliers
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis
- le risque lié à la retenue d'impôt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce mandat pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier et une plus-value du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres des secteurs des infrastructures et de l'immobilier à l'échelle mondiale à votre portefeuille de placements;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le mandat dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le mandat distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le mandat a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du mandat assumés indirectement par les investisseurs

Cette rubrique est destinée à vous aider à comparer les coûts de placement dans le mandat avec les coûts de placement dans d'autres OPC. Bien que vous ne payiez pas ces coûts directement, ils réduisent les rendements du mandat. L'exemple suppose que le ratio des frais de gestion (le « RFG ») du mandat était le même, au cours de toutes les périodes indiquées, que celui du dernier exercice complet et que vous avez obtenu un rendement annuel total de 5 % pendant toute la période indiquée. Les investisseurs qui investissent dans certaines séries de parts se voient imposer des frais directement par la société de leur représentant ou par le gestionnaire, qui ne sont pas indiqués dans cette rubrique.

L'information sur les frais du mandat n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actif réel mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

Mandat privé d'immobilier mondial CI

Détail du mandat

Type de mandat	Actions de l'immobilier mondial
Date de création	
Série A	26 mai 2020
Série F	26 mai 2020
Série I	26 mai 2020
Série FNB en \$ CA	26 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placements le mandat fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de chercher à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital principalement par des investissements dans des fiducies de placement immobilier (FPI) et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial et qui sont situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres, mais il pourrait également investir dans des débetures convertibles;
- investira principalement dans le secteur immobilier, c'est-à-dire dans des sociétés qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux, qui gèrent, financent ou font la promotion de tels immeubles ou encore qui font partie du secteur de l'immobilier résidentiel et commercial;
- peut investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés associées au secteur de l'immobilier et par des États ou d'autres prêts garantis par des États;
- peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres canadiens;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des fonds négociés en bourse nationaux et étrangers, que nous pouvons gérer;
- peut investir dans des produits structurés négociés en bourse qui détiennent des titres liés au secteur de l'immobilier, y compris des prêts hypothécaires, des crédits mezzanines ou des biens.

Le mandat peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'immobilier mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat;
- placer temporairement la totalité ou quasi-totalité de ses actifs dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le mandat effectuera des ventes à découvert pour parfaire ses autres stratégies de placement et pour améliorer son rendement.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à faire ce qui suit :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'*indice sous-jacent*) en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le mandat peut exposer une partie ou la totalité de ses actifs à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux ou étrangers.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le mandat doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires – Renseignements supplémentaires sur l'utilisation de certaines stratégies de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat?

Un placement dans le mandat peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux devises
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux titres à revenu fixe
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié aux placements immobiliers
- le risque lié au secteur

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'immobilier mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des mandats daté du 15 mai 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les mandats constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis
- le risque lié à la retenue d'impôt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce mandat pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier et une plus-value du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres du secteur de l'immobilier à votre portefeuille de placements;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le mandat dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le mandat distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le mandat a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du mandat assumés indirectement par les investisseurs

Cette rubrique est destinée à vous aider à comparer les coûts de placement dans le mandat avec les coûts de placement dans d'autres OPC. Bien que vous ne payiez pas ces coûts directement, ils réduisent les rendements du mandat. L'exemple suppose que le ratio des frais de gestion (le « RFG ») du mandat était le même, au cours de toutes les périodes indiquées, que celui du dernier exercice complet et que vous avez obtenu un rendement annuel total de 5 % pendant toute la période indiquée. Les investisseurs qui investissent dans certaines séries de parts se voient imposer des frais directement par la société de leur représentant ou par le gestionnaire, qui ne sont pas indiqués dans cette rubrique.

L'information sur les frais du mandat n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau mandat.

CI Investments Inc.
2 Queen Street East, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque mandat dans sa notice annuelle, ses aperçus du fonds, ses rapports de la direction sur le rendement du fonds et ses états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils font légalement partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les mandats, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web de CI Investments Inc. au www.ci.com ou sur le site www.sedar.com.

MANDAT PRIVÉ D'INFRASTRUCTURES MONDIALES CI
MANDAT PRIVÉ D'ACTIF RÉEL MONDIAL CI
MANDAT PRIVÉ D'IMMOBILIER MONDIAL CI